

LE CHIO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 27 Mai 1891

No. 10

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUSSIER & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELLO & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et torillage exécutés sous le plus court délai.

Ou n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement est de \$1.00 par an. Nous accordons des abonnements de faveur à 75 cents pour les Sociétés de secours mutuel qui nous adresseront les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour avoir droit à cette remise, il faut absolument faire partie d'une association catholique de bienfaisance. Nous sommes en mesure de fournir aux nouveaux abonnés tous les numéros parus.

FETE PATRONALE

DISCOURS DE M. L'ABBÉ TÉTREAU

(Suite.)

Cette classe s'est-elle améliorée ? est-elle en voie de sortir de ce malheureux état ? Mgr Manning, cardinal de Westminster, disait, il y a quelques mois, ces paroles qui ont été reproduites dans une revue : " Quels que soient les moyens que nous avons de constater l'état des indigents qui ont besoin de recourir au public pour vivre, nous ne pourrions jamais atteindre cet état-là ; mais ils doivent être au nombre de plusieurs centaines de mille dans Londres seul. " Et dans cette même revue, je constatais qu'un homme qui s'occupé de chiffres disait que, à Londres seul, il devait y avoir au moins un million de ces déshérités de la fortune. Vous voyez donc qu'on n'améliore pas beaucoup le sort quant à l'apparence. Je vois aussi un fait qu'il me coûte de citer parce qu'il est bien pénible à la nature humaine ; ce fait est celui-ci : " On a remarqué un de ces malheureux se disputer avec un chien des restes qui avaient été jetés parmi des ordures, dans une de ces boîtes qu'on dépose au pied des murailles afin qu'elles soient enlevées le matin, de grand matin par les vidangeurs des rues. Il est donc bien constant. n'est-ce pas que l'état ne s'améliore pas, quoi qu'il y ait des efforts qu'on pourrait appeler sur-humains ; mais les mauvais principes donnés par les écoles indiquées tout-à-l'heure subsistent encore ; et puis on ne pourrait les détruire qu'en revenant à la véritable économie politique, sociale, chrétienne et en faisant des efforts sur-humains.

J'ai dit que cette fameuse loi de 1791 a été rappelée par une loi passée en 1884. On a formé des syndicats pour venir en aide à ces pauvres, à ces indigents. Mais, encore là, le

principe chrétien n'a pas été mis en œuvre. On a formé des syndicats divers, distinct les uns des autres ; d'un côté, des syndicats d'œuvres, de l'autre côté, des syndicats de patrons ; ce sont les deux armées en face l'une de l'autre ; de là la guerre. Entendez-vous depuis quelque temps ces grognements qui se font entendre à travers l'océan ? Attendez et prêtez l'oreille ; attendez jusqu'au commencement de mai, vous entendrez là des rugissements de lions, et ces grognements se font entendre en Allemagne, en Belgique, en France et jusqu'en Espagne. C'est donc très menaçant. Il faut de toute nécessité, si on veut remettre la société dans sa assiette, ne plus redouter des catastrophes comme il y en a eu déjà, revenir, je le répète, à l'économie sociale chrétienne. Mais, me direz-vous, pourquoi nous entretenir de tous ces bruits, de toutes ces rumeurs, de toutes ces révolutions qui ont lieu sur le continent Européen ? Nous n'avons rien, ici, qui nous attriste de cette manière-là. C'est vrai jusqu'à un certain point. Mais, Messieurs, si vous entendiez dire que la peste et le choléra sont à New-York ou à Boston ou que ces mêmes maladies contagieuses sont à Liverpool, ne demanderiez-vous point qu'on établisse une quarantaine très sévère sur la Grosse Ile ; ne demanderiez-vous point qu'on établisse un cordon sanitaire très efficace sur la frontière américaine ?

Ce cordon sanitaire, vous êtes en état de former, de l'augmenter par votre belle Société. Je vois que vos belles sociétés déjà si nombreuses sont disposées à mettre en pratique la véritable économie politique chrétienne.

Il y a donc une économie chrétienne. Quoi consiste-t-elle ? Disons-le en peu de mots.

Qu'est-ce que l'économie politique ? On a dit, et c'est cette définition là que je donne aujourd'hui, que c'est une science qui enseigne la production, la distribution et la consommation de la richesse. Mais cette production, cette distribution et cette consommation se feront de diverses manières selon les motifs qui porteront à la production, à la distribution et à la consommation. Des écoles qui ne sont pas catholiques ont classé comme motif de production l'intérêt personnel quand ils ont dit : " Chacun chez soi, chacun pour soi. " D'autres ont placé ces production, distribution et consommation dans le sensualisme, les plaisirs ; on parle sans les donner ; et, puis, ils ont appliqué cette idée là, les malheureux, en laissant le pauvre dans une classe qui ne peut pas en venir à cette vie de sardanapale.

tell
gra
ent
surr
finit
Ces
se
" ter
Voil
vem
nons
donc
Elle
tholic
vain.
livre
chréti
menta
dire q
Le
pas pr
tout la
matin
n'est p
dégout
il bien
semain
prenne
pas le r
Voilà u
duction
les deux
le trava
assidu.
sa propo
ment, il
tune ; s'
il retour
achetée
Je sup
mençé so
c'est l
pital, qu
je jeune
chez pour
utiles : vo
ssez ; il
argnes ; il
Union S
mais ce n
it et po
son com
pour cela
sse une a
petit c

telle qu'on la trouve dans l'Écriture. On a aggravé encore cette mauvaise position ; on a fait entendre à ce peuple qu'il n'y a pas de vie surnaturelle, que tout commence ici-bas et finit ici-bas, que le paradis est sur la terre. Ces pauvres gens l'ont crû, les malheureux, et se disent : " puisque le paradis est sur la terre, il faut que nous en ayons notre part. " Voilà pourquoi vous voyez les grèves, les soulèvements entre le travail et le capital. Revenons à notre économie chrétienne. Quelle est donc la base de cette économie chrétienne ? Elle nous est donnée par un professeur bien catholique, un professeur de l'Université de Louvain. Il a consigné cet enseignement dans un livre intitulé : " La richesse dans la société chrétienne. " Eh ! bien, son principe fondamental est le renoncement. Vous allez me dire que ça paraît bien contradictoire.

Le jeune ouvrier, fatigué de sa semaine, n'a pas pris, il lui semble du moins, le dimanche, tout le délassement qu'il lui faudrait ; le lundi matin il lui faut retourner à son ouvrage, qui n'est pas attrayant ; s'il se disait : " Je suis las, dégoûté, je reste à la maison aujourd'hui, ferait-il bien ? Sans aucun doute qu'il écornerait sa semaine, n'est-ce pas ? Que faut-il pour qu'il prenne sur lui et puis aille au travail ? N'est-ce pas le renoncement à ses aises, à son humeur ? Voilà un exemple de renoncement pour la production du travail, de la richesse. On a dit que les deux facteurs principaux de la richesse sont le travail et le capital ; il faut donc un travail assidu. Voilà mon jeune homme ; s'il écoute sa propension, s'il n'a pas la force du renoncement, il fera une brèche à son élément de fortune ; s'il a la force de renoncer à sa propension, il retournera à son travail, et fera la production achetée par son patron et il aura son salaire.

Je suppose que mon jeune ouvrier a commencé son capital. Une définition du capital : " c'est l'épargne accumulée " ; voilà le capital, quelle que soit cette épargne. Pour le jeune ouvrier, par exemple, s'il a épargné assez pour bien garnir son coffre de bons et beaux outils : voilà un commencement. Ce n'est pas assez ; il aura même un livret à la banque d'épargnes ; il n'aura pas manqué de s'assurer dans l'Union St-Joseph. Voilà un commencement ; mais ce n'est pas assez pour établir son crédit et pour ouvrir, par lui-même, un atelier sur son compte, ce qui doit être sa prétention. Pour cela il lui faut du crédit ; il faut donc qu'il fasse une augmentation d'épargnes pour avoir un petit capital. Il faut là le renoncement.

Mon jeune ami arrive au dimanche ; il y aura une excursion, je suppose ; il aimerait à profiter de cette excursion, mais il faut quelque dépense ; après son travail, le soir, il serait tenté d'entrer au restaurant, il pourrait avoir un peu bescin de se rafraîchir ; s'il se laisse entraîner, il prend sur son capital, sur son épargne. S'il résiste à la tentation, il conservera ce qui a déjà été épargné et puis il acquiert des forces pour résister à l'entraînement de ses amis.

En voilà assez pour bien faire saisir mon idée quand je parle d'économie sociale chrétienne.

Un exemple de ce que peut le renoncement me fait entrer dans un nouveau détail. Je vous prierai, en sortant, ce soir, de jeter un coup d'œil sur ces grandes constructions qui sont déjà faites en arrière de la Cathédrale, et ces préparatifs pour de nouvelles constructions. Vous verrez qu'il y a là des capitaux. Comment sont-ils venus, comment ont-ils été accumulés, ces capitaux. Je vous le dirai. On a rappelé cet événement l'année dernière. Il y a eu cinquante ans l'année dernière que quatre pauvres sœurs sont arrivées de Montréal. Elles n'avaient pas de richesses en mains ; elles avaient leur bonne volonté, leur amour du travail et, surtout, leur renoncement jusqu'au sacrifice. Elles ont fait partager cet amour du sacrifice, d'abnégation à celles qui sont venues sous leurs soins, dans leur noviciat. Elles ont continué de cette manière, ne se sont pas épargnées ; l'esprit de renoncement était porté jusqu'à l'héroïsme du dévouement dans toutes les épidémies qui ont pu s'abattre sur St-Hyacinthe ; plusieurs sont mortes à la peine. Leur dévouement en a suscité d'autre, il a suscité cette association de dames de charité.

Ces bâtiments que l'on voit ont remplacé une pauvre masure de bois. Quand elles sont arrivées ces sœurs grises, elles étaient si pauvres qu'il leur est arrivé, un samedi matin, d'aller trouver un homme pour lui demander ce qu'il fallait pour acheter les provisions du marché. En passant, je dois mentionner le nom de cet homme qui s'est montré, lui aussi, si plein de renoncement et si laborieux ! qu'il a pu s'acquérir dans St-Hyacinthe une petite fortune. Son nom est M. Cadoret. Vous le voyez, avec le renoncement on peut venir à faire de grandes choses, à produire des richesses et surtout à y contribuer.

Vous m'avez compris, messieurs. Je termine en vous faisant un souhait, si vous me le permettez : celui que notre divin rédempteur faisait à ses apôtres chaque fois qu'il apparais-

sait à leurs assemblées dans les quarante jours qui ont suivi sa résurrection. Il leur disait : " que la paix soit avec vous " ! Je me permets de vous faire ce souhait et de vous dire : " Vivez toujours en paix avec vous-même, avec vos camarades d'ateliers ; vivez en paix avec vos patrons. " Mais là aussi, que la charité et la justice se pratiquent réciproquement par l'ouvrier travailleur et le patron. Vivez en paix surtout avec votre foyer domestique.

Je parle au jeune ouvrier de tout à l'heure ; Oh ! je souhaite pour lui l'ambition de s'acquérir une petite maisonnette qu'il agrandira plus tard, pour se faire réellement un foyer domestique qui soit le lieu de réunion de toute sa famille, qui soit la satisfaction de ses enfants, qui soit aussi le lieu de réjouissance la plus pure, la plus sainte. Si vous mettez ces moyens-là en pratique, j'espère que toutes vos réunions auront de bons effets comme celle d'aujourd'hui et seront toujours embaumées par le parfum des vertus.

DISCOURS DE M. M. E. BIKNIER

Représentant à la Chambre des Communes.

M. le Président,

MM. les délégués et Messieurs,

Aujourd'hui, comme dans les occasions antérieures où l'Union St-Joseph célébrait sa fête patronale, c'est avec plaisir que je me suis rendu à l'invitation du Président et des officiers de la Société.

C'était un devoir pour moi, citoyen de St-Hyacinthe, bien que je n'appartienne pas à l'association, (les hommes de profession en étant exclus pour de bonnes raisons, je suppose,) c'était mon devoir, dis-je, de me joindre à mes concitoyens dans une pareille circonstance.

Comme M. Brodeur l'a fait remarquer, avec beaucoup d'à-propos, chaque fois que la classe ouvrière (qu'elle habite St-Hyacinthe ou ailleurs) aura besoin de l'aide ou du concours des hommes de profession, elle pourra compter sur eux ; car, quelle que soit notre position respective dans la société, nos aspirations sont les mêmes : nous unir, nous aider mutuellement, améliorer notre sort et travailler au progrès de notre patrie commune. Messieurs, malgré le plaisir que j'ai à vous adresser la parole, je dois vous avouer que la tâche que j'ai entreprise aujourd'hui est passablement difficile et au-dessus de mes forces. Dans le passé, nous avions la liberté absolue de parler sur n'importe quel sujet ou de ne pas parler du tout — ; et, c'est pro-

bablement parce que, le premier, j'ai abusé de cette liberté, que la société a changé son programme et a assigné à chacun son rôle.

Le sujet que j'ai à traiter est le *Progrès de la Société et le Journal*.

Ceux qui me connaissent savent que je n'ai pas la parole facile et que j'évite, autant que possible, de porter la parole en public. J'essaierai, néanmoins, de me tirer d'affaire le mieux qu'il me sera possible et, si je ne réussis pas, j'espère que vous serez indulgents et charitables à mon égard.

J'avais l'honneur, il y a quelques années, à une époque où la population de St-Hyacinthe était menacée de ce que, non seulement moi-même, mais un grand nombre de citoyens avec moi, nous considérons comme une calamité, j'avais l'honneur, dis-je, d'adresser la parole aux membres de l'Union St-Joseph, et je demandais à ceux qui croyaient trouver aide et protection dans ces sociétés réputées secrètes, de joindre l'Union St-Joseph dont le but est avouable et approuvé par tous. A cette époque, j'ai essuyé, je ne dirai pas la haine, mais le mauvais vouloir de ceux qui croyaient, sincèrement, je veux bien l'admettre, que les Sociétés condamnées par l'Église et l'État offraient des avantages plus considérables à ceux qui en font partie. Cette illusion s'est envolée ; ce temps est passé, cette calamité a été évitée ; nous devons nous en réjouir pour le bonheur et le plus grand bien de tous.

Je constate avec plaisir, d'après le rapport du Président, que votre société fondée en 1872, je crois, avec quelques adhérents seulement, compte, aujourd'hui, plus de huit cents membres actifs recrutés à St-Hyacinthe et dans les paroisses environnantes, au moyen de ses coursales établies sous les auspices de l'organisation centrale dont le siège est à St-Hyacinthe.

Si la classe ouvrière doit se prêter main forte dans les temps de détresse, tout en vivant dans un milieu d'une population toujours disposée à prêter aide et secours, combien il importe à ceux de ses membres qui sont dispersés dans les campagnes de s'unir et de s'affilier aux sociétés sœurs afin de s'aider mutuellement dans les circonstances difficiles.

— Une association, récemment fondée en Ontario, a pour but de travailler à faire cesser la vieille coutume de traiter ses amis et ses connaissances.

CONTITUTION ET RÈGLEMENTS

—DE—

L'Union St-Joseph de Saint-Hyacinthe

Comme la dernière édition des Règlements de la société est à peu près épuisée et qu'il est impossible de les réimprimer au complet avant quelques mois : de plus, les nombreux amendements qui ont été adoptés depuis une année rendant cette publication nécessaire, nous la recommençons aujourd'hui pour la continuer chaque semaine.

CONSTITUTION**ART. I—Nom de la Société**

La Société fondée par cette Constitution se nomme " Union St-Joseph de St-Hyacinthe. "

ART. II—But de la Société

1° Le but général de la Société est de poursuivre l'accomplissement du bien sous toutes ses formes ; notamment, en encourageant ou en prenant l'initiative de toute création à l'effet de répandre parmi ses membres et le public en général, par l'exemple et par la propagande, l'enseignement ou les ordres de l'Eglise Catholique : tout, sujet à l'approbation ou aux instructions des autorités diocésaines quant aux moyens.

2° Le but moral et religieux prochain est de s'édifier et de se soutenir réciproquement dans l'accomplissement des devoirs de la religion, soit en avertissant charitablement certains confrères en défaut, soit en facilitant aux membres en général l'accomplissement de tous leurs devoirs.

3° Le but matériel, prochain et déterminé est d'assurer à ses membres moyennant des cotisations et des formalités fixées par les Règlements, le droit à des bénéfices appropriés dans les cas de maladies, infirmités, accidents ou autres circonstances prévus par les dits règlements.

4° De procurer aux Sociétaires aide, secours et patronage dans les différents besoins de la vie ordinaire. 1° En s'adressant les uns aux autres de préférence dans les métiers ou professions, comme membres d'une même famille. 2° En facilitant l'accès au travail, à tous les confrères sans position ou sans emploi. 3° En s'intéressant au soulagement matériel de sa famille dans les cas de détresse ou de chômage forcé de son membre, et généralement dans toutes les circonstances non prévues par les Règlements.

ART. III—Formation de la Société

1. Pour devenir membre de cette association, il faut que l'aspirant ait atteint l'âge de vingt ans et qu'il ne dépasse pas celui de quarante-quatre ans révolus.

2. Qu'il soit Canadien-Français ou reconnu comme tel.

3. Qu'il soit Catholique Romain, régulièrement fidèle à ses devoirs et remplissant l'obligation pascale.

4. Qu'il n'appartienne à aucune société secrète ou autre association improuvée par l'Eglise.

5. Qu'il soit connu pour jouir d'une bonne réputation et d'une sobriété chrétienne.

6. Qu'il appartienne à la classe travaillante, toute " toute classe professionnelle exceptée." Cependant, il sera loisible au Comité de Régie Central d'admettre comme membre, tout homme de profession quand le dit Comité jugera telle admission nécessaire, utile, ou avantageuse en dehors de St-Hyacinthe, dans une succursale établie ou à établir. Les membres du clergé séculier pourront toujours être admis membres actifs, attendu qu'ils ne sont pas considérés comme faisant partie d'une classe professionnelle.

7. Qu'il réside dans les limites actuelles du diocèse de St Hyacinthe.

(A continuer.)**Comité de Régie**

DIMANCHE, 24 MAI 1891.

Présidence de B. O. Béland, Ecr., Président.

Présents : MM. F. Decelles, J. A. Casavant, J. Marsan, F. Lajoie, E. Clapin, A. Bernier, D. Dumaine et J. A. Cadotte.

Approbation, à l'unanimité, du dernier rapport.

Demandes d'admission de MM.

Jos. Cordeau, cultivateur,	40 ans..	Ste-Madeleine
D. Cordeau,	32 ans..	" "
A. Cordeau,	29 ans..	" "
P. Fontaine,	28 ans..	" "
A. Chabot,	42 ans..	" "
F. Blanchette,	34 ans..	" "
Ls Deslandes,	44 ans..	Acton-Valc
Cléop. Dumaine, peintre,	42 ans..	" "

A. Dufresne, cultivateur, 37 ans..St-Pie
 V. Langevin, " 26 ans.. "
 Horm. Brodeur, " 22 ans..St-Damase

Certificats requis pour les aspirants suivants
 qui sont déclarés admis : Louis Deslandes, A.
 Dufresne, Victor Langevin et Hormisdas Bro-
 deur.

Résolu de payer aux malades..	\$47.50
Décès d'épouse.....	25.00
Voyages, etc.	12.85
Examen d'aspirants.....	1.00
Rapports, visite, (impressions).	3.75

Total..... \$90.10

Application pour bénéfices de M. Elzéar Jon-
 cas, 15 mai.

Certificat de médecin pour un malade rési-
 dant aux Etats-Unis. Référé au médecin de
 notre société.

Et le comité s'ajourne à mardi, le 26 courant.

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE
 EGLISE ?

(Suite)

*Preuve que le protestantisme ne possède pas les signes de la
 véritable Eglise.*

Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir
 citer un passage d'une lettre que Luther écri-
 vait de Cobourg à Mélancthon, et que l'on
 trouve tout entière dans l'Histoire de la con-
 fession d'Augsbourg, par Chytræus ; elle nous
 fera voir comment Luther cherchait à éviter les
 conclusions défavorables que l'on pouvait tirer
 de ses contradictions. " Quand mes adversaires,
 dit-il, tirent de mes ouvrages des articles qui se
 contredisent, ils le font pour étaler leur grande
 perspicacité. Comment ces ânes pourraient-ils
 juger les articles contradictoires qui se trouvent
 dans notre enseignement, puisqu'ils ne savent
 pas seulement ce que c'est qu'une contradiction ?
 Car notre enseignement doit nécessairement pa-
 raître contradictoire aux yeux des impies, puis-
 qu'en même temps il exige et condamne les
 bonnes œuvres, qu'il honore les autorités tem-
 porelles et les châtis."

Pour donner encore un exemple de l'unité
 qui régnait parmi les luthériens, nous choisis-
 sons le dogme de l'ubiquité, Luther avait dé-

couvert que Jésus-Christ est, aussi dans son hu-
 manité, présent partout, *ubique*. Ce dogme fut
 donc enseigné comme pur Evangile par quel-
 ques-uns de ses disciples, tel que Jean Brentius
 et Matthias Illyricus, tandis que d'autres soute-
 naient qu'il ne l'était pas. Parmi ces derniers se
 trouve Mélancthon, qui traite le dogme de
 l'ubiquité de monstrueux avorton, inconnu à
 l'antiquité éclairée. Un synode s'assembla à
 Dresde à ce sujet, et décida que l'ubiquité était
 une horrible profanation de tous les articles de
 foi et le renouvellement des hérésies, depuis
 longtemps condamnées, des marcionites, des
 valentiniens, des manichéens, des samosatiens,
 des sabelliens, des ariens, des nestoriens, des
 entychiens et des monothélites. Cet arrêté fut
 rendu en 1571. Mais qu'arriva-t-il neuf ans
 après ? Cette même doctrine que l'on avait con-
 damnée en 1571 comme une profanation de
 tous les articles de foi, comme un renouvelle-
 ment de toutes les hérésies depuis longtemps
 condamnées, fut, en 1580, insérée, comme arti-
 cle de foi, dans la formule de concorde, où elle
 servit de base (art. 7, § 5) à la doctrine luthé-
 rienne de la cène. Base bien solide en vérité !
 (A suivre.)

Causes de depravation

—La commission des prisons de la province
 d'Ontario vient de présenter un rapport très in-
 téressant ; elle attribue les différentes sources
 de crimes aux influences suivantes :

1° Absence de contrôle de la part des pa-
 rents ; manque d'éducation dans la famille dû à
 la coupable négligence des parents ; indifférence
 des parents à remplir leurs devoirs et l'influence
 des mauvais milieux.

2° Intempérance (directement ou indirecte-
 ment).

3° La transmission par hérédité de mauvais
 sentiments, associée au mauvais entourage.

4° La paresse, c'est-à-dire le dégoût du tra-
 vail et la volonté de faire aussi peu de travail
 que possible. De la paresse, comme de l'ivro-
 gnerie, il est difficile de décider si on doit la
 considérer comme cause ou comme effet. On
 peut certainement, dans beaucoup de cas, l'at-
 tribuer au manque d'éducation. L'enfant à qui
 on permet de faire ce qu'il veut jusqu'à l'âge de
 quinze ans, n'acquerra que difficilement le goût
 du travail.

5° L'ignorance.—Il est à craindre qu'un
 grand nombre d'enfants grandissent dans l'igno-

gnorance de ce que des bons citoyens doivent connaître.

6° Le besoin exagéré des richesses ou celui d'obtenir assez d'argent pour satisfaire aux désirs extravagants et aux prodigalités, qui aujourd'hui, prévalent sur ce continent est dans beaucoup de cas une cause de crime.

7° La négligence de ses devoirs de la part de l'Etat ou de la société, sous toutes ses formes d'organisation, est grandement responsable de l'augmentation des crimes et des vices.

8° Enfin l'importation dans le pays de personnes incapables d'adopter nos conditions d'existence.

CONSEILS AUX OUVRIERS

Moyens par lesquels l'ouvrier peut améliorer son sort.

II. INSTRUCTION—HABILITÉ

La volonté peut même triompher des plus violentes antipathies. Le célèbre empereur de Russie, Pierre, surnommé le Grand, qui a civilisé cet empire, avait dans sa jeunesse une extrême frayeur de l'eau ; il tremblait toujours de se noyer ; quand il passait sur un pont, ce n'était jamais que dans une voiture soigneusement fermée. Il résolut de triompher de cette faiblesse et de devenir un habile marin, et y parvint si bien qu'il n'y eut plus dans son empire, un plus hardi matelot que lui.

Pourquoi vous ai-je cité cet exemple, Joseph ? C'est pour vous montrer qu'avec une volonté ferme et un désir bien prononcé de réussir dans une profession, l'on peut en venir à bout, même si je puis m'exprimer ainsi, en dépit de la nature. En général, si nous ne réussissons pas dans les choses pour lesquelles nous avons de l'inclination, c'est que cette inclination n'est pas secondée par une résolution assez forte, c'est que notre volonté est languissante, ou inégale, ou intermittente ; de là le découragement et l'insuccès.

Il est des inclinations et des répulsions dont on ne saurait se rendre compte et qui peuvent affluer puissamment sur notre avenir ; tel est un médiocre tailleur de pierres, qui eût été un pédiste habile si l'on n'avait pas contrarié son désir. L'inclination, en fait d'arts mécaniques, est presque toujours la preuve d'une véritable vocation ; elle trompe rarement, parce que, dans

ces sortes d'arts, il ne faut guère pour réussir que de la vigueur, de l'adresse et une intelligence ordinaire ; or, tel est à peu près le lot de quiconque veut devenir ouvrier.

Il n'en est pas de même dans les arts de l'imagination ; quiconque n'a pas reçu en naissant un don particulier, n'y excellera jamais ; et l'inclination, même la plus prononcée, même celle qui résiste à toutes les injonctions des parents, à toutes les contrariétés du sort, n'est pas toujours une preuve de vocation, il s'en faut bien : témoin tant de jeunes gens qui se sont crus appelés à la gloire des Raphaël et des Corrége, et dont le talent ne dépassera jamais celui d'un peintre d'enseignes ; et tant d'autres qui ont cru que l'esprit divin de la poésie avait soufflé sur eux, et qui ne sont que des versificateurs passables : carrières manquées ; existences nécessairement malheureuses.

Mais dans les arts mécaniques (remarquez bien cette circonstance qui est tout à l'avantage de ceux qui s'y livrent.) il ne faut ni inspiration du ciel ni dons exceptionnels du génie. Il ne faut qu'avoir une inclination naturelle secondée par une volonté persévérante et cultivée par les soins d'un bon maître : apprendre avec application, voir beaucoup et regarder ce qu'on voit, et marcher résolument à son but, voilà à peu près ce qui, dans quelque carrière que ce soit, suffit pour faire un ouvrier excellent.

J'ai dit " voir beaucoup et regarder ce qu'on voit," c'est-à-dire " fixer son attention sur les divers objets relatifs à l'art qu'on veut exercer, les considérer avec soin dans leur ensemble et dans leurs détails, les étudier." La plupart des jeunes gens, n'accordant à ce qui se présente devant eux qu'une attention distraite, ne profitent pas de ce qu'ils voient, quelque autres, au contraire, étudient et profitent partout et toujours.

Voyez, par exemple, ces deux jeunes menuisiers passant auprès d'une porte délicatement ouvragée : l'un la verra dix fois, cent fois, sans y prendre garde ou bien il haussera les épaules en disant : " Comme c'est vieux ! quel singulier goût on avait autrefois ! " ou bien il la considérera un instant d'un air curieux et approbateur, et passera outre. Mais voyez son camarade, appuyé contre un mur à quelque distance, il contemple avidement le chef-d'œuvre ; la finesse du dessin, la bizarrerie gracieuse des lignes, la hardiesse du ciseau, l'émeuvent fortement. Son œil se pénètre, pour ainsi dire, de toutes ces beautés et en conserve l'image ; non seulement ses yeux ont vu l'œuvre, mais le ta-

lent de l'ouvrier a été compris par lui et est, pour ainsi dire entré en lui.

Formes diverses sous lesquelles se présentaient les Sociétés existant en France en 1852

PAR G. HUBBARD.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici des Sociétés de femmes ; il en existe cependant, bien qu'elles ne soient pas en assez grand nombre. A Paris, les femmes sont admises dans quelques-unes de ces associations bienfaisantes et mutuelles, que nous avons indiquées précédemment ; mais nous ne connaissons pas dans cette ville de Sociétés formées et administrées par elles seules. Il en existe au contraire, et de très-bien organisées, à Grenoble, Limoges, Lodève, Romans (Drôme) et Mazamet (Tarn). On en compte sept à Grenoble ; la fondation de la plus ancienne remonte à 1822 ; leur administration n'a jamais suscité aucune de ces difficultés que pourraient redouter des esprits prévenus. Loin de détourner les sociétaires de l'esprit de famille, elles les font persévérer dans leurs devoirs. Voici ce qu'en dit M. Rivier : " Les Sociétés de femmes, comme les Sociétés d'hommes, ne veulent compter dans leur sein que des personnes honnêtes, et veillent avec sollicitude sur la moralité de leurs membres.

" La jeune fille qui a commis une faute, l'épouse qui a oublié ses devoirs, ne peuvent faire partie d'une Société ; elles en sont repoussées lorsqu'elles se présentent, ou renvoyées si déjà elles en faisaient partie.

" Les mesures à prendre, lorsqu'il y a lieu d'exclure un sociétaire, pour de semblables motifs, sont souvent fort délicates, il faut ménager une réputation qui n'est pas encore publiquement compromise, éviter d'avertir par un éclat le mari outragé.

" Dans ces circonstances difficiles, les présidentes savent allier avec beaucoup de prudence le tact et l'habileté de leur sexe, et obtempérer les démissions volontaire de celles qui ne sont plus dignes de figurer dans l'association. "

— Dans un ouvrage publié récemment à Paris par MM. Jules Roche et M. Etienne, nous trouvons que le chiffre de la population est de 38,218,903 habitants pour la France et 27,132,943 pour ses colonies. T. al 65,351,846.

LA NIECE DE L'ONCLE BÉNARD.

NOUVELLE.

(Suite.)

IV. — Changement d'enseigne

Le " particulier ", comme disent les gens de boutique, qui venait d'entrer chez le mercier de la rue Jean-Tison, était un vieux bonhomme long, sec, et porteur d'un visage jaune, maigre et ridé. Une petite perruque à rouleaux, couleur racine de chien, couronnait son front très-proéminent. Il y avait l'accent incisif de la malice dans le trait de sa bouche finement dessinée, et, de la profondeur de l'arcade sourcillière, abondamment ombragée, ses vives prunelles dardaient des regards curieux et défiants.

Roide et sanglé dans son habit étiqué, à manches trop courtes, il ressemblait, vu par derrière, à un écolier en voie de croissance que des parents, prudents calculateurs, ajournaient à son arrêt définitif de développement pour le faire habiller de neuf à sa taille.

Mais si l'habit était trop étroit, on pouvait reprocher quelque exagération à l'ampleur de sa culotte courte, dont les jarretières à boucles d'acier ne se pouvaient serrer assez pour ne pas laisser beaucoup trop de jeu, sous l'étoffe, aux deux jambes-fuseaux du grand bonhomme.

En cas de heurt, garder l'équilibre lui devait être chose facile, grâce aux larges pieds qui servaient de base à son individu.

Le nouveau venu paraissait être aussi ménager de paroles que prodigue de coups d'œil fureteurs.

A cette question obligée de toute marchande qui avise un acheteur : " Que désire Monsieur ? " question que Toinette s'empressa de lui adresser, il ne répondit rien ; mais, dans un long regard promené autour

de lui, il sembla prendre possession de tout ce que renfermait la boutique. Cette rapide revue terminée, il s'installa sur l'un des hauts tabourets de paille destinés aux chalands, il tira de l'une de ses poches un étui à lunettes, l'ouvrit et mit les lunettes à cheval sur son nez, après, toutefois, qu'il en eut soigneusement essuyé les verres. Cela fait, il tira d'une autre poche un papier qu'il déplia, et, toujours silencieux, il consulta lentement ce papier. interrompant parfois sa lecture pour diriger un regard furtif vers la rue. On devinait, à la disposition régulière des lignes d'écriture, portant chacune en tête un signe numérique, que ce papier contenait soit l'indication d'une série de renseignements à obtenir soit la nomenclature de nombreux objets à acheter.

Toinette, qui se tenait debout devant le singulier client, mesura des yeux la longueur de cette liste, et se dit tout bas :

— S'il n'est question là dedans que d'articles de mercerie, il va, pour le moins, dévaliser le magasin de mon oncle. Quelle vente !

Et, le cœur lui bondissant de joie à la perspective d'un si beau coup de commerce pour son début ; elle réitéra, avec un sourire encore plus gracieux, sa première question au grand bonhomme :

— Que désire Monsieur ?

Il cessa alors de consulter son papier, souleva ses lunettes, et, regardant fixement la jeune fille, il répondit enfin, mais avec l'accent d'un doute où perçait une pointe d'ironie :

— Je crains fort, mon enfant, qu'il n'y ait pas ici tout ce que je voudrais y trouver.

Le chaland appuya sa supposition d'un coup d'œil qui semblait fouiller les rayons et les tiroirs du magasin. Il y avait évidemment dans ce coup d'œil inquisiteur autre chose que l'inquiétude d'un acheteur touchant un désir qu'il craindrait de ne pouvoir réaliser.

La mère Henriot, croyant, ainsi que Toinette, qu'il s'agissait de conclure une importante affaire au profit de son voisin ab-

sent, se hâta d'affirmer qu'on ne pouvait trouver dans le quartier de boutique mieux approvisionnée que celle du mercier Bénard.

La bride ainsi lâchée à sa faconde, la bonne femme allait broder amplement sur ce fond, quand elle fut distraite de son verbiage par la vue de trois hommes arrêtés dans la rue.

Ceux-ci, les yeux pour ainsi dire collés sur les vitres de la devanture du magasin, échangeaient entre eux des paroles, et ne semblaient pas retenus là par le seul attrait de l'étalage.

La voisine de Bénard se sentit intriguée de leur présense, au point qu'elle en perdit le fil de son discours. Elle eût été bien plus intriguée encore si, pourvu de deux yeux meilleurs, elle avait pu surprendre la correspondance de regards et de signes de tête qui s'était établie entre le chaland supposé et les trois curieux du dehors.

Toinette, que rien ne pouvait distraire de cette aspiration ambitieuse : — encaisser une grosse recette avant le retour de l'oncle Bénard, — Toinette ne voyait pas plus que la mère Henriot cette correspondance de signes et de regards. Toute son attention se concentrait sur la liste dépliée devant elle, et volontiers elle aurait arraché le papier des mains du grand bonhomme, pour savoir au plus tôt si elle pourrait ou non fournir en totalité la magnifique commande. Comme s'il eût deviné l'impatience que, d'ailleurs, la jeune fille dissimulait mal, le "particulier" abaissa ses lunettes sur ses yeux et dit :

— C'est juste, il est temps de savoir à quoi nous va tenir.

Et de nouveau il consulta son papier.

Alors, successivement, de la première à la dernière ligne, il nomma tous les objets inscrits sur sa liste, et, à chaque article nommé, il ajoutait ironiquement et d'un ton de défi.

— Certainement, ma petite, vous n'avez pas cela chez vous ?

Mais à peine avait-il parlé que Toinette prompte à le servir, répondait victorieuse-

ment en plaçant devant lui, sur le comptoir, l'article demandé :

— Pardon, Monsieur, le voici.

Et, toute rouge d'orgueil d'avoir répondu si tôt et si bien, elle attendait une autre demande.

C'était presque sans hésitation que l'enfant de Gisors, improvisée fille de boutique à Paris, allait droit à la place voulue pour mettre la main sur l'objet désiré dès qu'on le lui avait nommé. Il est vrai que sa mémoire était encore toute fraîche du réemménagement des marchandises dans le magasin. Elle avait si utilement aidé Bénard par son activité et son intelligence quand il se fut décidé à combler les vides faits en son absence par Pierre Bourdier, dans la coupable intention que nous savons !

À mesure que les coupons d'étoffe, les pièces de rubans, les articles de bonneterie et de menue mercerie s'entassaient devant lui, le long personnage changeait d'attitude et de physionomie. Il recevait intérieurement autant de commotions d'agréable surprise que Toinette faisait de réponses affirmatives à ses demandes risquées du ton de la défiance. Chaque secousse de cette satisfaction qu'il n'avait pas espérée effaçait peu à peu le pli d'ironie de ses lèvres et donnait à son visage une expression de plus en plus bienveillante. Il commençait, pourrait-on dire, à se transfigurer, lorsque, parvenu aux deux tiers de sa liste, une réflexion soudaine le fit sourciller de nouveau :

— Le mercier Bénard n'est pas ici, et c'est vous qui tenez la boutique, dit-il s'adressant aux deux femmes ; mais à quel titre, en quel nom ? Dans son intérêt et dans le vôtre, je vous conseille de répondre franchement.

À ces paroles, dites avec le ton d'autorité et le regard sévère d'un juge qui interroge, la mère Henriot et la jeune fille furent à ce point frappées d'étonnement qu'elles demeurèrent d'abord incapables de répondre. " Drôle d'acheteur ! " se dit Toinette, qui ne mesurait point l'effrayante

portée des questions qu'on venait de lui adresser. Plus clairvoyante que sa compagne, la voisine se dit, avec le regret d'une espérance trompée ; " Ce n'est pas un acheteur ! "

L'hésitation à parler et le trouble que laissaient voir les deux gardiennes de la boutique parurent au grand-bonhomme la confirmation d'un soupçon qui lui était venu. Jugeant alors qu'il ne lui était plus nécessaire de continuer sa correspondance muette avec les trois hommes attentifs au dehors, il les invita ouvertement, par un signe d'appel à venir se joindre à lui. Une seconde après, Toinette et la bonne femme se trouvèrent en présence de quatre individus dont le regard, la parole et l'attitude n'avait rien de rassurant.

— Presque toutes les marchandises sont encore ici, dit aux trois guetteurs celui qui les les avait appelés. Il nous reste à savoir pour le compte de qui cette bonne femme et cette jeune fille sont chargés de les vendre.

— Ah ! mais, à la fin, s'écria la mère Henriot, à qui la patience échappait, qu'est-ce que vous demandez et à qui croyez-vous avoir affaire ?

La condition des Ouvriers en Angleterre

Le *North American Review*, par un article de M. Jos. Chamberlain, soutient que la condition du peuple Anglais s'est beaucoup améliorée depuis cinquante ans ; et cette amélioration, il l'attribue à l'intervention de l'État ou plutôt, à sa législation essentiellement protectrice des associations. Le développement des ressources populaires est surtout démontré par les faits suivants. Il y a cinquante ans, l'épargne déposée en sécurité se montait à £13,000,000 sterling ; elle est aujourd'hui de £100,000,000 sterling. On voit des sociétés de secours mutuel qui comptent 1,000,000 de membres, avec un capital de \$14,000,000 sterling ; des compagnies de construction qui ont un capital versé de \$50,000,000 sterling et une foule d'autres associations dont le nombre total des adhérents atteint le chiffre de £4,500,000, divisé en 12,685 branches.

En résumé, la classe ouvrière a plus d'argent à dépenser et obtient, aujourd'hui, beaucoup plus pour son argent. Si le prix du logement et de quelques denrées s'est élevé, d'un autre côté, certains articles des plus nécessaires à la vie, sont devenus meilleur marché et d'une qualité supérieure. Les salaires sont plus élevés de 50 à 100 pour cent, pendant que les heures du travail ont diminué de 20 pour cent. La consommation, toute proportion gardée, a plus que décuplé depuis cinquante ans.

La mortalité a diminué. Comme preuve que les conditions hygiéniques se sont aussi améliorées, l'on cite le fait que la durée moyenne de la vie est aujourd'hui de deux à quatre ans plus longue qu'elle n'était il y a cinquante ans.

Faut-il en conclure que le paupérisme est passé à l'état de souvenir : Les nouvelles reçues chaque jour donneraient un éclatant démenti à cette assertion. La lèpre existe toujours, aussi hideuse si moins étendue. Mais, quel bien accompli ! combien de malheureux entretenus par des associations sagement réglementées ! et surtout, sans elles, quelle serait aujourd'hui la condition du *peuple* Anglais !

Les Œuvres de Charité et la Révolution de 1789.

Avant 1789, les secours publics en France étaient immenses et variés sous toutes les formes. Des compagnies de charité formaient, avec les curés et les Sœurs Grises, des associations qui répondaient à tous les besoins.

La Révolution, en 1792 et 1793, supprima ce que les sectaires appelaient, alors comme aujourd'hui, la "charité autour du bénitier," et remplaça la charité chrétienne par les lois suivantes, que nous dédions aux admirateurs de la révolution française.

1^o Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir donné à un mendiant aucune espèce d'aumônes, sera condamné à une amende de la valeur de deux journées de travail ; l'amende sera double en cas de récidive.

2^o Toute personne convaincue d'avoir demandé de l'argent ou du pain sera arrêtée.

3^o Tout mendiant ainsi arrêté, s'il est repris en mendicité, sera condamné à un an de détention, et à la *transportation*, qui ne pourra être de moins que huit années, s'il est repris en troisième récidive.

On admettra que la révolution entendait curieusement la liberté de faire et de demander la charité.

Règle générale, il faut se défier des systèmes imaginés pour remplacer la charité chrétienne, et de toute intervention qui se manifeste par des tracasseries, des exigences déraisonnables, et des impôts injustes. Tout cela sent le révolutionnaire.

Une histoire vraie

La petite histoire suivante, qui, si elle n'est pas vraie, comme son titre l'assure est admirablement bien trouvée et bien faite pour faire suite à la théorie des adversaires sur l'ivrognerie, la voici :

—Papa, veux-tu s'il te plaît, me donner un dollar pour m'acheter un chapeau de printemps ? La plupart de mes compagnes de l'école en ont...

—Non, Louise, je ne puis t'accorder cette somme.

La demande plus haut citée était faite d'une manière persuasive et caressante à la fois, par une fillette de quinze à seize ans, en se préparant à partir pour la classe, un des plus beaux matins du printemps. La réponse du père fut faite sur un ton bref et indifférent. La jeune fille partit pour sa classe fort désappointée. Le père partit, lui pour ses affaires. Sur sa route il rencontra un ami qu'il était bien aise de revoir. Il l'invite à aller boire avec lui un verre de vin au restaurant le plus proche. Ce n'est pas de refus. Là, comme toujours, stationnent d'autres amis qu'il invite aussi. Et l'homme qui n'avait pas pu accorder un dollar à sa fillette, trouva le moyen de traiter sept ou huit amis. A son départ, il déposa un dollar sur le comptoir, ce qui paya tout juste la dépense.

Au moment où il payait, la jeune fille de l'hôtelier entra et dit au débitant :

—Papa, j'ai besoin d'un dollar ce matin pour m'acheter un nouveau chapeau de printemps...

—Certainement dit le père, en prenant le dollar du père de Louise, qui était encore sur le comptoir, il le tendit à sa jeune fille qui partit en souriant.

Le père de Louise comme blessé au cœur baissa la tête et sortit seul du restaurant, en se disant à lui-même.

—Je puis apporter mon dollar ici, pour que la fille du vendeur de rhum, s'achète un chapeau de printemps, après l'avoir refusé à ma chère Louise ! Je ne boirai plus !

Il a tenu sa parole.

ECHOS

—Notre succursale à St Hugues, recevra bientôt une magnifique bannière fournie par la maison Beullac de Montréal ; cette bannière servira, pour la première fois, jeudi le 28 courant, à la procession de la fête Dieu. Il convenait à cette paroisse, la première établie en succursale, de donner l'exemple encore sur ce point. Grâce à la générosité de la majorité de ses membres et de quelques citoyens bien disposés, l'acquisition en a pu être faite sans cotisation spéciale ou déterminée, mais par souscription volontaire ; indice bien certain que l'esprit de *sacrifice* existe encore quelque part chez nos confrères. Nous regrettons cependant que cette succursale ne soit pas la première en tout ; la liste d'abonnés à notre journal fournis par elle, est loin d'être la plus considérable.

—A chacun son mérite : Notre succursale à St Pie vient d'ajourner à plus tard l'achat de sa bannière : Par contre, l'on y a favorisé l'établissement d'une institution *extraordinaire* qui mérite aussi considération.

Pour peu que la *rivalité* continue dans les succursales, entre elles comme avec le comité central, chaque endroit aura contribué à doter l'en emble de la société de tout ce qu'une association de ce genre est susceptible de faire naître. Dans le cas présent, c'est d'un corps de musique qu'il s'agit. Si les membres, engagés dans cette entreprise, persévèrent à en poursuivre l'entretien, nous serons en mesure, comme société, de nous suffire à nous-même en toute occurrence, ...voire même, quand l'*harmonie* sera nécessaire. Honneur et courage ! Mais, là encore, il vaudrait mieux encourager une œuvre générale d'abord pour, ensuite, dépenser le trop plein de son zèle dans les choses particulières ou locales. Sans être la dernière par le nombre de ses abonnés, cette succursale pourrait contribuer davantage.

—Les membres de l'Union St Joseph sont priés de se réunir avec insignes, jeudi et dimanche, les 28 et 31 mai courant, pour assister à la procession de la Fête-Dieu ; dans le cas où le mauvais temps empêcherait celle de jeudi, elle sera remise à dimanche ; sinon, la procession de dimanche aura lieu à Notre-Dame. Dans tous les cas, les membres devront se réunir aux salles de la Société dès 9 heures A. M.

—Nous en sommes à regretter que l'espace manque, dans notre *Echo*, pour une foule de matières de la plus haute importance ; il faudrait

augmenter bientôt notre volume, fournissant à nos lecteurs, par là, un intérêt plus varié : C'est aussi ce que nous ferons aussitôt que nous serons en nombre suffisant, ce qui ne va pas tarder.

—La Société a agréé unanimement, moins un, la résolution du comité de régie concernant le prêt de \$5,000 à la fabrique Notre-Dame. En conséquence, le président, le secrétaire-archiviste et le collecteur-trésorier sont autorisés à signer les papiers nécessaires, conformément aux conditions agréées de part et d'autre.

St Théodore d'Acton.

OFFICIERS : Président, Alfred Languirand.
1er Vice-Président, Téléphore Picard.
2e Vice-Président, Napoléon Decelles.
Secr.-Archiviste, Louis Gauthier.
Assist.-Secr. Archiviste, Elzéar Picard.
Secrétaire-Trésorier, Napoléon Tanguay.
Assist.-Secr.-Trés. Elphège Gauvin.
Com.-Ordonnateur, Antoine Fontaine.
Assist.-Com. Ordonnateur, Louis Sylvestre.
Directeurs : Célest. n Morin, Damase Grégoire, Isidore Jodoin.

—Environ douze à quinze cents pères de famille ont réclamé, jusqu'ici, la récompense de leur *paternité*, en vertu de la loi passée pendant l'avant dernière session. Il a déjà été fait droit à deux cents demandes ; les autres seront réglées incessamment, sur reconnaissance du droit des réclamants.

—Depuis vingt ans, les dépôts dans les banques d'épargne, en Canada, se sont élevés de \$4,569,226, à 41,012,465. Dans le même espace de temps, le montant des assurances sur la vie a presque triplé et le capital payé dans les compagnies de prêts et de construction s'est élevé, de \$5,000,000, à \$35,000,000.

—Les manufacturiers en tabac se sont donné rendez-vous, ces jours derniers à Ottawa : l'on y a discuté les meilleurs moyens à prendre pour développer cette industrie, et la rendre productive, à la fois, pour le planteur et pour le fabricant. La conclusion paraît favorable à l'imposition d'un droit sur la feuille importée de l'étranger comme sur la fabrication et la culture, afin de contrôler plus efficacement la production.

—On dit que 1373 caisses d'œufs ont été expédiées du port de Montréal en Angleterre, depuis l'ouverture de la navigation.

—Il se fait encore peu d'affaires en fromage, malgré les dispositions des jobbers à activer ce commerce. A Woodstock Ont., la semaine

dernière, le produit de 12 fabriques a été offert, en tout 1676 boîtes, dont 175 ont été vendues à 9¼cts. A Campbellford Ont., 200 boîtes sur 300, ont fait 9¼cts.

—Les recettes pour la vente des timbres d'enregistrement, chaque année depuis 1883, sont comme suit :

1883.....	\$61.769
1884.....	66.311
1885.....	66.645
1886.....	72.123
1887.....	74.131
1888.....	68.573
1884.....	73.310
1890.....	104.530

—A la dernière réunion de la Société St Jean-Baptiste, à Manchester N. H., il a été donné un avis de motion à l'effet d'accorder, en secours, la somme de \$50 au sociétaire qui aura le malheur de perdre sa femme.

—L'on croit que le texte latin de l'encyclique sur la question du travail sera bientôt livré à la publicité.

—Les marchands de chaussures en gros, de Montréal, viennent de former un "combine" d'après lequel chaque société doit verser annuellement \$200 dans un fonds de garantie destinée à acheter les machines des manufacturiers en déconfiture, afin de les détruire ou de les revendre à une société déjà établie ; c'est afin d'empêcher la vente du matériel à un prix réduit, et qui permettait aux personnes munies de capitaux insuffisants d'ouvrir des manufactures, réduisant, par cette facilité d'établissement, les profits de tout le commerce.

—Les semences, dans le Minnesota, souffrent de la sécheresse depuis quelques semaines.

—L'association des *Propriétaires chrétiens* a tenu, il y a quelques jours, à Paris, une nombreuse et importante Assemblée générale, à laquelle assistaient un grand nombre de notabilités catholiques.

L'Assemblée a inauguré ses travaux par une messe célébrée à l'église Saint-Thomas d'Aquin. Aux diverses réunions, les délibérations ont eu pour objet le groupement des propriétaires chrétiens, les devoirs spéciaux qui leur incombent, les valeurs mobilières, les affaires de Bourse, enfin l'école des Hautes études agricoles de Lille.

Voici quelques vœux adoptés, sur la proposition de M. le comte Yvet.

L'Assemblée rappelle aux chrétiens capitalistes que leur conscience est engagée dans

toute acquisition ou vente de biens mobiliers, toute participation, tout prêt de capitaux, et qu'avant de prendre une décision, ils ont le devoir de s'éclairer autant sur la valeur morale que sur les qualités financières de l'opération à faire.

Elle insiste, en conséquence, pour que les chrétiens actionnaires, et à plus forte raison administrateurs de compagnies anonymes, exercent un patronage efficace sur la marche de l'entreprise à laquelle ils coopèrent, tant à l'avantage du personnel employé, qu'à l'égard de l'honorabilité de l'affaire.

Aux prêteurs de capitaux sous forme de rentes ou d'obligations, elle rappelle qu'ils ont à tenir compte non seulement de la solvabilité, mais de la moralité de l'emprunt sollicité et de l'emprunteur.

En s'abstenant de toute opération immorale et du jeu de Bourse sous ses diverses formes, les chrétiens seront forts pour demander et obtenir justice contre les abus et les détournements financiers dont ils sont trop souvent victimes.

—Le *Catholic Record*, de London, Ont., numéro du 16 mai, établit une comparaison entre Québec et Ontario au point de vue de la liberté scolaire. La comparaison n'est nullement à l'avantage de la province protestante.

Ici, dans la province de Québec, de l'aveu même des protestants, les 200,000 membres des différentes sectes, conduisent leurs affaires scolaires absolument à leur guise, et jouissent d'une liberté absolue.

Il y a 400,000 catholiques dans la province d'Ontario, et bien qu'ils aient des écoles séparées, ils sont loin de jouir de la liberté absolue en matière scolaire que la majorité catholique de Québec accorde à la minorité protestante. Ils n'ont pas de "comité de l'instruction publique" qui contrôle leurs écoles comme le comité protestant contrôle les écoles dissidentes de Québec, ils n'ont pas leur bureau d'examineurs et ne possèdent que deux inspecteurs, tandis que les écoles protestantes de Québec en ont cinq.

De ces faits il ressort clairement que si les catholiques n'érigent pas la "liberté de conscience" en dogme, comme font les protestants, ils sont infiniment plus généreux en principe que leurs "frères séparés." Ils parlent moins de *tolérance* que les sectaires, mais ils la pratiquent davantage.

Variétés

—M. de Calinaux, qui est très fort à l'épée, vient d'être blessé en duel.

—Comment ! lui dit quelqu'un, vous, une fine lame, le bras en écharpe ?

—Que voulez-vous, les chances n'étaient pas égales.

—???

—Nous n'étions pas à égale distance l'un de l'autre.

•• Leçon d'hygiène donnée par M. Prudhomme à son petit-fils qu'il promène par la main :

—Grand papa, le soleil est plus clair au printemps qu'en hiver ?

—Et plus chaud.

—Est-ce qu'il ne se porte pas mieux ?

—Si.

—Pourquoi ?

—Parce qu'il se lève de meilleure heure.

•• On est en plein bal et en pleine réception. Un monsieur montre un personnage à un de ses amis :

—C'est un ancien ministre.

—Oh ! les anciens ministres ça n'est pas rare ; ce que je voudrais voir c'est ministre ancien.

•• —A la rigueur, dit un marchand à un monsieur, je vous laisserais ce melon pour treize francs.

Le monsieur saluant poliment :

—Moi aussi.

—Pourquoi, dans une foule, un bossu se trouve-t-il moins facilement qu'un homme droit ?

C'est parce qu'un *bienfait* n'est jamais perdu.

—Un ivrogne titube sur le boulevard. Un sergent de ville, paternellement : Vous n'arriverez jamais chez vous si vous continuez à marcher à reculons ?

Moi, je marche à reculons !

Oui, vous avez trop bu.

Non, c'est pas ça Mais j'ai mangé trop d'écrivisses.

—A l'ouverture de la chasse, un brave paysan rencontre son médecin armé d'un fusil.

Où allez-vous ? lui demanda-t-il.

Voir un malade.

Il paraît que vous avez peur de le manquer ?

—Un nouveau marié salue le maire qui vient de consacrer son union et, avec le plus gracieux sourire :

A la prochaine fois.

Guibollard se mêle de faire des calembourgs. Causant avec une dame de ses amies.

—Etes-vous contente de vos enfants ?

—Certes, non ! Le cadet est un diable et l'aîné est encore pire.

—Tiens ! reprend Guibollard avec un fin sourire, je croyais qu'il n'y avait plus de pire aîné !

La vie financière.

De X... est un gogo qui se laisse toujours rouler dans des spéculations de Bourse.

L'autre jour il arrive fatigué chez son banquier, homme véreux, qui lui offre un fauteuil bien rembourré.

Le gogo se met dedans et s'écrie avec béatitude : " Comme on *enfonce* bien ici ! "

On parlait d'un grand seigneur étranger qui, après avoir étonné Paris par le luxe de sa maison et de ses fêtes, est mort assez subitement.

Quelle était sa maladie ? demandait quelqu'un.

—Il avait attaché à sa personne un médecin qui ne le quittait jamais, répondit tranquillement notre confrère S....

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la
TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la
CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 cts.

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

ALFRED MARQUETTE**Meblier et Bourreur***(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)***MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.**

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux a Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Mebles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches**N. G. LEDUC & Cie***(Membre de l'Union St-Joseph)***100 RUE CASCADES****Place du Marche, Saint-Hyacinthe**

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
 M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
 à des prix exceptionnellement avantageux.
 Soies, Velours, Fluches, Dentelles, Broderies,
 Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
 Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement
 d'hommes défient toute compétition.

C. ROULLEAU**Commerçant de Grains et Charbon***Huile de charbon,***Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc.****AUX FROMAGERS !****Tous les articles nécessaires pour les Fromageries**

—Tels que :—

**Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.**

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.**Joseph Morin****Marchand de Chaussures****(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)**M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE*En gros et en détail.*

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

LEON PALARDY**BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS****Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.****OSCAR D'AMOUREUX****Entrepreneur****De Construction en Pierre, Brique et Bois**

SPECIALITÉ :

**Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.****H. N. BERNIER***Poscur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,
de Bains, etc.***Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.**

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.**128, Rue Cascades****SAINT-HYACINTHE.****E. LAMARCHE****HORLOGER-BIJOUTIER****116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune."**Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

à Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No. 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

S. BOURGEOIS

Magasin Général

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBrute, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.